

COMPTE RENDU DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL 13 AVRIL 2021

Le Mardi 13 Avril 2021, à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Jacques GARSAU, Maire de Millas.

En raison des conditions sanitaires, la réunion s'est tenue à la halle des sports.

Date de la convocation : 06 Avril 2021

Présents : Régis BIENAIME, Monique BOHER, Christine CABRERA, Marjorie CASSAGNE, Claude CHRISTOFEUL, Sébastien COGNARD, Anne-Marie DEDOURGE, Nathalie ESCALAIS-VERGNETTES, Guy FORASTE, Claude FORCADE, Yann L'HOUE, René LUKASZEWSKI, Laurence NOGUERA, Joseph NOGUERA, Dominique NOGUES, Claude PERSON, Vivien PETIT, Daniel PINELL, Cécile QUINTUS, Sylvie VIDAL,

Absents excusés :

Nadège MOREIRA,

Absent ayant donné procuration :

Patricia CAMI à Dominique NOGUES,
Emilie LAFFON-LEGAL à Claude PERSON,
Jean-Christophe NOU à Vivien PETIT,
Olivier SENYARICH à Guy FORASTE .
Magalie TIGNON à Monique BOHER,

Yann L'HOUE a été nommé secrétaire de séance.

01. COMMUNICATION DES INDEMNITES DES ELUS

La loi 2019-1461 du 27/12/2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique a créé les articles L 2123-24-1-1, L 3123-19-2-1, L 4135-19-2 et L 5211-12-1 au sein du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) pour instaurer des mesures de transparence applicables aux élus communaux, départementaux, régionaux et des Etablissement Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre.

Ces articles précisent que chaque année doit être établi un état récapitulatif de l'ensemble des indemnités, de toutes natures, dont bénéficient les élus.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation de l'état concernant les indemnités des élus.

02. BUDGET PRINCIPAL. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020.

Le compte administratif est établi par le Maire (l'ordonnateur). Le Maire quitte la salle des débats. Le Conseil Municipal approuve, avec 24 voix pour et 1 voix contre, le compte administratif 2020 du budget principal.

03. BUDGET PRINCIPAL. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020.

Le Conseil Municipal approuve, avec 25 voix pour et 1 voix, contre le compte de gestion 2020 du budget principal, établi par le Percepteur (le comptable).

04. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a voté les taux d'imposition suivant :

- 42,80 % pour la taxe sur le foncier bâti,
- 54.50 % pour la taxe sur le foncier non bâti,

05. BUDGET PRINCIPAL 2021. VOTE ET AFFECTATION DES RESULTATS 2020.

Le Conseil Municipal a voté, avec 19 voix pour et 7 voix contre, le budget principal 2021 et a procédé à l'affectation des résultats 2020.

06. SERVICE D'EAU POTABLE. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020.

Le compte administratif est établi par le Maire (l'ordonnateur). Le Maire quitte la salle des débats. Le Conseil Municipal approuve, avec 24 voix pour et 1 voix contre, le compte administratif 2020 du service de l'eau potable.

AFFICHE LE 21/04/2021 A 16:12:35

07. SERVICE D'EAU POTABLE. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020.

Le Conseil Municipal approuve, avec 25 voix pour et 1 voix contre, le compte de gestion 2020 du service de l'eau potable, établi par le Percepteur (le comptable).

08. SERVICE D'EAU POTABLE. VOTE DU BUDGET 2021 ET AFFECTATION DES RESULTATS 2020.

Le Conseil Municipal a voté, avec 20 voix pour, 1 voix contre, 5 abstentions, le budget du service de l'eau potable 2021 et a procédé à l'affectation des résultats 2020.

09. SERVICE D'ASSAINISSEMENT. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020.

Le compte administratif est établi par le Maire (l'ordonnateur). Le Maire quitte la salle des débats. Le Conseil Municipal approuve, avec 24 voix pour et 1 voix contre, le compte administratif 2020 du service de l'assainissement.

10. SERVICE D'ASSAINISSEMENT. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020.

Le Conseil Municipal approuve, avec 25 voix pour et 1 voix contre, le compte de gestion 2020 du service de l'assainissement, établi par le Percepteur (le comptable).

11. SERVICE D'ASSAINISSEMENT. VOTE DU BUDGET 2021 ET AFFECTATION DES RESULTATS 2020.

Le Conseil Municipal a voté, avec 20 voix pour, 1 voix contre et 5 abstentions, le budget du service de l'assainissement 2021 et a procédé à l'affectation des résultats 2020.

12. PLAN LOCAL D'URBANISME. MODIFICATION SIMPLIFIEE N°6.

La délibération du Conseil Municipal du 2 Décembre 2020 a autorisé M. le Maire à prescrire par arrêté la procédure de modification simplifiée n°6 et a défini les modalités de mise à disposition du projet au public.

La procédure de modification simplifiée a été prescrite par arrêté du Maire le 8 Janvier 2021 publié dans la presse (Indépendant et site Midi Libre le 15/01/2021)

AFFICHE LE 21/04/2021 A 16:12:35

Elle a fait l'objet d'un avis, affiché en Mairie et publié dans la presse (L'Indépendant et site Midi Libre le 21/02/2021), précisant l'objet de la modification simplifiée n° 6, les dates, lieu et les heures auxquelles le public pouvait consulter le dossier et formuler ses observations.

Le porté à connaissance s'est déroulé à compter 1^{er} Mars 2021 au 1^{er} Avril 2021 inclus.

Une observation a été déposée, elle est sans lien avec le projet de modification en cours (demande de suppression de l'emplacement réservé n° 26, situé hors périmètre et hors objet de la modification simplifiée n° 6).

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la modification simplifiée n° 06.

Le Maire,
Jacques GARSAU

AFFICHE LE 21/04/2021 A 16:12:35